

Nouvelles de l'école forestière

Autor(en): **Landolt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **19 (1868)**

Heft 9

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'arpentage des forêts avance d'une manière satisfaisante; il n'y a pas eu cette année de cours pour les gardes-forestiers.

Le personnel de surveillance a dénoncé 682 délits, dont 559 ont été commis dans le district de Werdenberg-Sargans. 593 cas ont été liquidés, les amendes prononcées s'élèvent à la somme de 1550 fr. 40 cts. La répression des délits laisse toujours passablement à désirer dans l'arrondissement forestier de Werdenberg-Sargans.

Les rachats de servitude encore en litige sont peu nombreux, mais d'autant plus difficiles à liquider.

Les dépenses faites par la caisse du gouvernement pour le compte de l'économie forestière sont destinées à payer les employés forestiers, ainsi que leurs journées et leurs frais de bureau; elles s'élèvent à 7439 fr. 10 cts.

Les mouvements de terrain qui se sont produits au Fähnerenberg dans la commune d'Oberriet ont cessé, mais on ne peut pas savoir si le danger est complètement passé. Les portions de forêts atteintes sont en grande partie déboisées, et offrent ainsi un vaste champ pour de nouvelles cultures forestières. La chute de neige du 4. octobre 1867 a ruiné bien des peuplements en pleine croissance.

Nouvelles de l'école forestière.

La division forestière du polytechnicum a été fréquentée pendant l'année 1867/1868 par 27 élèves, dont 11 ont suivi le premier cours et 16 le cours supérieur. Sur ces 27 élèves 3, savoir deux Espagnols et un Hongrois, étaient étrangers. Des 24 Suisses :

5	»	»	»	»	»	Soleure,
4	»	»	»	»	»	Berne,
4	»	»	»	»	»	Vaud,
3	»	»	»	»	»	Zurich,
2	»	»	»	»	»	Bâle-Campagne,
2	»	»	»	»	»	Neuchâtel,
1	»	»	»	»	»	Lucerne,
1	»	»	»	»	»	Argovie,
1	»	»	»	»	»	St. Gall,
1	»	»	»	»	»	Grisons.

Les 11 élèves du premier cours ont tous été promus dans le second cours à la fin de l'année scolaire; parmi les élèves du second cours, 2 ont quitté l'établissement dans le courant de l'année; sur 10 qui ont subi l'examen définitif, 9 ont obtenu le diplôme, savoir Messieurs: *Anklin*, Joseph, de Linsberg, Berne; *Burnand*, Gustave, de Vuilliens, Vaud; *Fankhauser*, François, de Trub, Berne; *Fierz*, Werner, de Herrliberg, Zurich; *Kramer*, Gottlieb, de Grässlikon, Zurich; *Piguet*, Florentin, du Chenit, Vaud; *Ritter*, Adolphe, de Sissach, Bâle-Campagne; *Steiner*, Otto, de Lavin, Grisons et *Stuber*, Rodolphe, de Lohn, Soleure.

Il n'est pas survenu de changement dans le personnel enseignant. Le Conseil de l'école a nommé, à la fin du cours de 1867, M. le professeur *Kopp* directeur de la division forestière, en remplacement de M. le professeur *Lantolt* devenu directeur du polytechnicum. L'enseignement a été donné d'après le programme; l'organisation de l'école n'a pas subi de modification. Le nouveau règlement relatif aux examens de diplôme établit en principe que la seconde moitié de l'examen ne doit être faite que dans le mois de novembre qui suit la clôture du second et dernier cours d'études; la direction, répondant au voeu des aspirants, a différé pour cette année encore la mise en vigueur de cette disposition. Cette combinaison, qui renvoie les examens après l'achèvement complet du cycle d'études, a pour but d'empêcher que la dernière année ne soit écourtée par les préparations que l'élève est obligé de faire en vue de l'examen. La conférence des professeurs de la division regarde l'application de cette combinaison comme tout-à-fait indispensable, à moins toutefois que l'on n'en vienne, ce qui serait bien préférable, à prolonger d'une demi-année le temps consacré aux études forestières.

Le samedi a été comme auparavant consacré à des exercices pratiques et à des excursions; les élèves ont été divisés par années d'études pour les exercices et une partie des excursions. Dans la première volée, les excursions ont été quelquefois remplacées par des répétitions orales, en revanche, les élèves de cette volée ont eu pendant le semestre d'été des exercices d'arpentage prenant un jour par semaine.

Comme d'habitude, l'année scolaire a été terminée par une excursion d'assez longue durée; pendant les premiers jours la petite troupe prit part à la réunion de Soleure, où elle fut reçue

avec une généreuse cordialité. Le mardi soir, nous nous rendîmes depuis le Weissenstein à Moutier, le lendemain notre itinéraire nous conduisit dans les forêts de l'état de Berne situées entre Moutier et Bellelay, puis au travers du plateau des Franches-Montagnes jusqu'à Saignelégier. Le jeudi fut consacré encore à visiter les Franches-Montagnes, qui offrent dans leurs pâturages boisés des conditions forestières très-remarquables; puis nous descendîmes vers le Doubs pour remonter ensuite aux Brenets par une vallée charmante, bien boisée, mais presque dépourvue de chemins. La matinée du vendredi fut employée à visiter les grands centres industriels du Locle et de la Chaux-de-Fonds; l'après-midi, nous nous acheminâmes à travers le Val-de-Ruz du côté de Chaumont, pour passer de là à Neuchâtel et à Neuveville, en consacrant une attention particulière aux forêts qui couvrent les deux flancs de Chaumont. La journée du samedi fut employée à visiter les forêts communales de Neuveville et de Bienne.

Pendant tout le cours de cette intéressante excursion, nous n'avons eu qu'à nous louer de la prévenance des employés forestiers, et de la manière tout-à-fait amicale dont nous avons été reçus par les autorités et la population; c'est pourquoi nous nous empressons d'en témoigner ici notre sincère reconnaissance.

Landolt.

Société des forestiers badois.

La réunion de 1868 a eu lieu les 27, 28 et 29 septembre à *Bruchsal*; les membres de la société, les forestiers et les amis de l'économie forestière y étaient cordialement invités.

On peut se procurer dès aujourd'hui chez le soussigné des
rubans à mesurer
à l'usage des géomètres forestiers et des marchands de bois,
construits d'après le système de M. le professeur Landolt.

Prix : avec capsule fr. 5

sans capsule fr. 3 net.

Th. Ernst,

opticien et mécanicien à Zurich.